

## Rapport N° 106/2018

### Comptes communaux et gestion de l'exercice 2017

---

Nyon, le 11 juin 2018

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances (COFIN) s'est réunie à deux reprises, le 30 mai et le 5 juin 2018, afin de procéder à l'examen des comptes de l'exercice 2017.

Lors de sa première séance, les commissaires suivants ont pris part aux travaux : Mmes Géraldine Limborg et Chiara Montecchio, ainsi que MM Bastien Clerc, Jacky Colomb, Luciano De Garrini, Pierre Girard, Yves Félix, Laurent Miéville, Rasmus Nilsson, Jacques Pittet et Yvan Rytz (Président-rapporteur). Mme Chloé Besse et MM. André-Francis Cattin, Frédéric Tschuy et Xavier Parades étaient excusés.

Lors de sa deuxième séance, les commissaires suivants ont pris part aux travaux : Mmes Chloé Besse, Géraldine Limborg et Chiara Montecchio, ainsi que MM Bastien Clerc, Luciano De Garrini, Pierre Girard, Yves Félix, Rasmus Nilsson, Jacques Pittet, Yvan Rytz (Président-rapporteur) et Frédéric Tschuy. MM. André-Francis Cattin, Jacky Colomb, Laurent Miéville et Xavier Parades étaient excusés.

Lors de ces deux séances, la COFIN a pu être pleinement renseignée par M. Uldry, Municipal et Mme Ying Cottier, Cheffe du Service des finances. La COFIN leur exprime sa gratitude pour leur disponibilité lors de l'examen des comptes.

#### Présentation générale des comptes de l'exercice 2017

Les comptes de l'exercice 2017 se soldent par un déficit final de CHF 3'485'577.-, là où le budget 2017 prévoyait un excédent de charges de CHF 7'956'133.-.

Les charges sont supérieures de 0.4 % à ce qui avait été escompté (+ CHF 842'556) et les revenus de 2.7% (+ CHF 5'313'111).

Comptes de fonctionnement (CHF)	Compte 2017	Budget 2017	Variation 2017 / B2017	En %	Comptes 2016	Variation 2017 / C2016	En %
Total des charges	203'453'416	202'610'860	842'556	0.4%	198'446'646	5'006'770	2.5%
Total des revenus	-199'967'839	-194'654'728	-5'313'111	2.7%	-198'446'646	-1'521'193	0.8%
<b>Déficit</b>	<b>3'485'577</b>	<b>7'956'133</b>	<b>-4'470'555</b>	<b>-56.2%</b>	-	<b>3'485'577</b>	<b>n.a.</b>

Tableau fourni par le Service des finances (préavis 106/2018)

Les principaux écarts entre le budget et les comptes s'expliquent principalement par les différences suivantes :

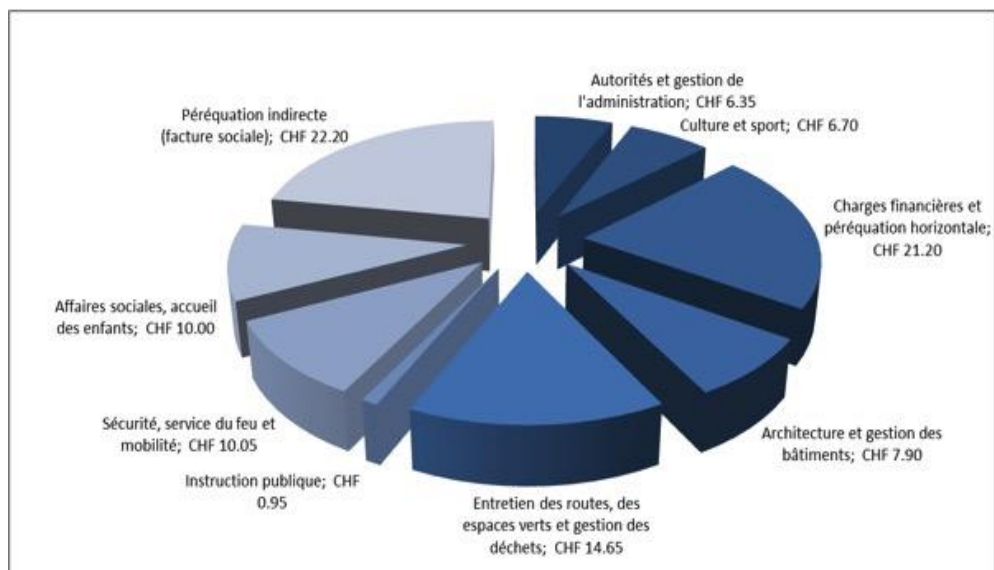
<b>Déficit B2017 (en millions de CHF)</b>	<b>-8.0</b>	
<b>1) Revenus</b>		
<b>Impôts</b>	<b>-4.3</b>	
- Personnes morales		-7.1
- Droits de mutation		+1.4
- Successions et donations		+1.5
<b>Revenus du patrimoine</b>	<b>-0.8</b>	
- Intérêts moratoires		-0.7
<b>Taxes, émoluments, produits des ventes</b>	<b>+1.2</b>	
- Ventes et prestations de service (essentiellement par les SI)		+1.0
<b>Parts à des recettes cantonales (impôt sur les gains immobiliers)</b>	<b>+0.8</b>	
<b>Prélèvements sur fonds de réserve</b>	<b>+8.1</b>	
- Péréquation		+5.9
- Provision sur encaissement d'impôt		+1.9
<b>Divers produits (patentes, subventions reçues, retour de la péréquation, participation des parents aux crèches, participation UEFA pour l'entretien du site de Colovray)</b>	<b>+0.9</b>	
<b>2) Charges</b>		
<b>Biens, services et marchandises</b>	<b>+1.6</b>	
- Achats d'eau et de combustibles		+1.0
<b>Amortissements</b>	<b>+0.8</b>	
<b>Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques</b>	<b>-4.2</b>	
- Facture sociale		-5.6
- Péréquation directe		-0.1
- Rétrocession PNR		+1.2
<b>Aides et subventions (couverture des crèches, AVASAD, TPN, etc.)</b>	<b>+1.6</b>	
- Subventions dans le domaine de l'aide et de la prévoyance sociale		+0.7
<b>Attribution fonds de réserve</b>	<b>-1.3</b>	
- Adduction d'eau		-0.6
- Déchets urbains		-0.2
- Fonds développement tourisme		-0.2
<b>Diverses charges (autorités et personnel, intérêts passifs)</b>	<b>+0.1</b>	
<b>Déficit C2017</b>	<b>-3.5</b>	

Tableau fourni par le Service des finances

Comme le tableau ci-dessus le souligne, les variations les plus conséquentes proviennent :

- Des impôts sur les personnes morales inférieures de CHF 7.1 millions à ce qui avait été budgété, compensés en partie par des impôts conjoncturels bien supérieurs aux attentes (+ CHF 1.4 million pour les droits de mutation et + CHF 1.5 million pour les successions et donations) ;
- Du décompte final pour les charges péréquatives (péréquation directe, facture sociale et réforme policière) pour 2016 qui est de CHF 6.9 millions supplémentaires à ce qui avait été estimé par le biais des acomptes transmis par le Canton. Cette somme a été ramenée au final à CHF 0.9 million en prélevant la totalité du fonds de réserve « Provision pour solde péréquation » (CHF 680k pour la péréquation directe et CHF 5.29 millions pour la facture sociale) et en anticipant une ristourne de 1.2 million sur le décompte final 2017 en raison des rendements d'impôts moins importants (moins d'écrtage) ;
- D'un prélèvement de CHF 1'850'000 sur le fonds « provision sur encaissement d'impôt » afin de compenser en partie les pertes fiscales sur les personnes morales ;
- D'une meilleure performance des Services Industriels qui rapportent CHF 3'453'256 au lieu des CHF 2'529'000 budgétés, ce qui correspond à un bénéfice supplémentaire de CHF 924'256.
- D'une ristourne de la PNR à la commune de Nyon de CHF 1.2 million, ceci s'explique par des revenus supplémentaires en 2017 de l'ordre de CHF 1.4 million (dont CHF 1.23 million par les seules amendes) ;
- D'une baisse de la rubrique (36) de CHF 1.6 million essentiellement par une diminution de la contribution à l'AVASAD, aux TPN (optimisation du réseau) et de participation à la couverture de déficit des crèches en raison d'une participation financière plus importante du Canton et des parents ;
- D'une baisse des intérêts moratoires de CHF 662'873, en raison d'une meilleure discipline des contribuables soumis aux taux d'intérêts négatifs (frais bancaires) ;
- D'une baisse des impôts sur le revenu des personnes physiques d'un peu plus de CHF 1 million, compensée essentiellement par une augmentation de l'impôt sur la fortune et l'impôt à la source. Au final, la différence n'est que de CHF 250k.

En 2017, voici la répartition des charges par fonction sur 100 CHF :



Graphique fourni par le Service des finances

### Revenus sur les personnes morales

La baisse des impôts sur personnes morales lors de l'exercice 2017 est spectaculaire. Elle se chiffre à près de CHF 7.1 millions. Ce sous-rendement de cet impôt est à expliquer de la manière suivante : s'agissant de l'impôt sur les personnes morales, la ville est fortement dépendante de trois entreprises qui ramènent l'essentiel de la substance fiscale. Dans le cas d'espèce, il y a eu des paiements d'acomptes trop importants.

Pour rappel, il faut toujours faire la distinction entre l'année fiscale et l'année comptable. Une année fiscale va permettre de déterminer la quantité d'impôt qu'une personne morale (ou physique) devra payer en fonction du bénéfice et du capital qu'elle aura pu générer au cours de l'année en question. Cela étant, il y a toujours un décalage entre le moment de la détermination finale de la quantité d'impôt à verser et l'année fiscale. Ainsi, l'année comptable 2017, c'est-à-dire les versements effectifs d'impôts effectués entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de cette année, va correspondre aux acomptes, mais aussi aux éventuels correctifs des années antérieures. En règle générale, s'agissant des personnes morales, les correctifs finaux sont positifs. Toutefois en 2017, certaines d'entreprises, et les plus importantes pour nos finances communales, avaient effectivement payés trop d'acomptes.

Cette différence ne provient pas forcément d'une sous-performance desdites sociétés, mais peut aussi être le fruit de réorganisation interne, d'investissements importants, de distribution de dividendes par le biais de sociétés filles, etc.

La Municipalité a été informée de cette situation très tard par le Canton (en charge de la perception), à savoir au mois de décembre 2017, et elle n'a pas été en capacité de réagir pour prendre des mesures de limitation de charges (report de dépenses, etc.). Elle s'est adjointe les services d'un fiscaliste pour s'assurer qu'elle ne disposait pas d'autres marges de manœuvre en la matière.

### Année 2017, une exception ?

Cette baisse substantielle des impôts sur les personnes morales est un coup dur pour les finances communales, sans aucun doute. La COFIN s'en inquiète pour plusieurs raisons :

- 1) La Municipalité n'a semble-t-il pas assez de relais auprès des entreprises de la place, ce qui lui permettrait de mieux anticiper les impacts fiscaux de la performance économique de telle ou telle entreprise, ou de ses choix stratégiques. Se baser sur les seuls indicateurs de croissance n'est pas suffisant pour avoir une nécessaire approche prudentielle. Le délégué aux affaires

économiques doit, si ce n'est déjà le cas, améliorer son travail d'information auprès des entreprises les plus importantes pour la fiscalité communale.

- 2) La COFIN l'a soulevé à plusieurs reprises, la substance fiscale des personnes morales est fragile en raison de la forte dépendance aux trois grandes entreprises de la place, qui ramènent à elles-seules, près de 40% des impôts communaux y relatifs. La Municipalité doit poursuivre ses efforts de diversification du tissu économique et continuer son travail pour attirer des entreprises qui peuvent asseoir une assiette fiscale plus large.
- 3) L'entrée en vigueur anticipée de la RIE 3 vaudoise va avoir un impact sur le ménage communal qui sera probablement similaire à l'effet enregistré en 2017. Quand bien même des compensations (cantonales, puis fédérales) sont prévues, elles ne suffiront certainement pas pour combler les baisses des rentrées fiscales.

### Charges maîtrisables

La part des charges maîtrisables, à savoir les dépenses en matière d'autorités et de personnel (30), des biens, services et marchandises (31) et aides et subventions (36) est inférieure à ce qui avait été budgété.

En mios CHF	C2017	B2017	Variation
<b>Autorité et personnel (30)</b>	47.6	47.6	0.0
<b>Biens, services et marchandises (31)</b>	35.1	36.7	-1.6
<b>Subventions (36)</b>	14.9	16.5	-1.6
<b>Total charges maîtrisables</b>	97.6	100.8	-3.2

Cette légère diminution dénote d'une bonne maîtrise des charges de la part de la Municipalité. Il convient de préciser que :

- S'agissant de groupe 31, les SI constituent, au moment des comptes, 46,3% des dépenses enregistrées sur ces comptes. Par rapport au budget, leurs dépenses sont inférieures de CHF 340'873 (contre CHF 1'279'819 pour les dépenses non SI) ;
- S'agissant du groupe 36, la diminution de CHF 1.64 million, s'explique en partie par la diminution de la contribution aux crèches (CHF 691'582) et celle à l'AVASAD (CHF 132'889).

### Résultat opérationnel (marge d'autofinancement)

L'utilisation de la totalité des fonds de réserve pour la péréquation (5.95 millions) ainsi que de celui sur la provision sur encaissement d'impôts (1.85 million) a permis certes de réduire le déficit du résultat comptable, mais le résultat opérationnel, ou marge d'autofinancement (MA), a connu une baisse spectaculaire.

En 2017, elle n'affichait que CHF 5.78 millions, alors qu'elle était en moyenne de CHF 18.26 millions ces 8 dernières années.

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>MA (en mios)</b>	12.07	17.97	28.14	14.71	21.55	15.44	18.32	17.93	5.78
<b>MA/Habitant</b>	668	982	1504	782	1133	786	922	895	281

Le fait que cette marge d'autofinancement reste positive signifie qu'heureusement la Municipalité n'a pas dû emprunter pour financer son ménage courant. Cela étant, au vu du volume conséquent d'investissements auxquels fait face la ville (CHF 51.8 millions nets en 2017), la marge d'autofinancement n'a pu couvrir que 11.16% des besoins en financement pour couvrir ces dépenses.

La couverture des investissements par la marge d'autofinancement des 8 années antérieures (2009-2016) se situait en moyenne à 103.97%. Il faut toutefois relever que le volume des investissements était aussi moindre.

La conséquence directe de cette baisse du résultat opérationnel, c'est un recours accru à l'emprunt pour couvrir les besoins en financement. A fin 2017, la totalité des emprunts à courts, moyens ou longs termes a crû de CHF 50 millions par rapport à fin 2016, pour un total de CHF 263 millions.

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
DIN <sup>1</sup> (en mios)	16.23	8.81	14.09	16.62	17.28	29.55	33.42	53.78	51.80
MA/DIN (%)	74.34	204.04	199.75	88.52	124.71	52.24	54.810	33.34	11.16
Emprunts (en mios)	141	138	123	128	143	157	168	213	263
Endettement net <sup>2</sup> (en mios)	100.70	32.31	79.53	86.11	82.56	76.03	92.09	129.31	177.58

<sup>1</sup>DIN = investissement net

<sup>2</sup>Endettement net = Actifs disponibles (910+911+912+913) – Engagements courants (920) – Emprunts (921+922) – Passifs transitoires (925)

### Une marge d'autofinancement insuffisante pour couvrir les investissements

Le plafond d'endettement étant fixé à CHF 390 millions pour la législature 2017-2021, la situation de l'emprunt à fin 2017 n'est pas dramatique, mais elle est source de préoccupation pour la COFIN. Il est indispensable que la Municipalité s'engage à rétablir un meilleur ratio entre marge d'autofinancement et investissements (nets) de manière à réduire, voire éviter un recours à l'emprunt pour financer ses opérations. Si les taux d'intérêts sur le marché de l'emprunt devaient remonter, cette dépendance à l'emprunt pourrait fortement grever les comptes de fonctionnement.

Dans ce but la COFIN appelle la Municipalité à :

- prioriser plus fortement encore ses investissements ;
- réduire les déficits annuels et le recours aux fonds de réserve pour égaliser les résultats des comptes de fonctionnement.

### EPT

Faisant suite à la demande de la COFIN, le Service des finances a produit un tableau synthétique des mouvements en matière d'EPT dans les différents services de la commune entre ce qui avait été annoncé au budget et la situation au 31 décembre de l'année. Il s'agit bel et bien d'un instantané et pas d'une moyenne d'occupation des postes sur l'ensemble de l'exercice. S'agissant de l'exercice 2017, la lecture complète du tableau figurant en p.6 du préavis 106/2018 permet de saisir en partie les raisons de ces fluctuations. A noter qu'en francs, le groupe de compte (30) est resté inchangé par rapport au budget (cf. ci-dessus, *charges maîtrisables*).

Le tableau ci-dessous reprend, à titre de comparaison, la situation au 31.12.2016.

Service	B2017	C2017 (31.12.2017)	C2016 (31.12.2016)	Variations C2017/C2016
SAG	11.95	11.1	10.7	0.4
Architecture & bâtiments	10.75	9.35	11.05	-1.7
Culture	23	23.05	22.35	0.7
Espaces Verts et Forêts	25.6	25.4	25.4	0
Finances	7	7	6.3	0.7
Informatique et population	13.7	13.9	13.9	0
RRH	7.1	7.1	5.2	1.9
SDIS	5	5	5	0
SELOC	45.7	43.3	38.3	5
Services Industriels	51.7	47.3	48.8	-1.5
SMM	46.05	45.65	43.05	2.6
TEM	53.60	53.4	54.45	-1.05
Urbanisme	10	10	10	0
<b>Total</b>	<b>311.15</b>	<b>301.55</b>	<b>294.5</b>	<b>7.05</b>

## Réviseur – SCI et suivi des recommandations

Le fiduciaire de la ville (Fidinter) atteste de la bonne tenue des comptes de la ville, de manière conforme aux règles et dispositions légales en vigueur. Un seul petit correctif technique a été notifié pour 2016 en raison de deux intérêts courus négatifs à hauteur de CHF 3'659 (donc des revenus pour la ville) qui n'avaient pas été comptabilisés.

### SCI

Le fiduciaire relate en particulier la mise en place des premiers jalons à la création d'un système de contrôle interne (SCI) au sein de l'administration communale pour la gestion des risques financiers et une revue des processus en la matière. Ceci fait suite à une nouvelle version des directives du Service des communes et du logement du Canton à l'adresse des réviseurs. Celles-ci obligent, lors de la rédaction du rapport détaillé au sens de la NAS 260 (normes d'audit suisse) à l'attention de la Municipalité, de formuler des constatations relatives au SCI mis en place.

Ainsi, à l'aide d'un consultant basé à Versoix, la commune a procédé l'automne passé à une première étape de mise en place d'un tel système. Elle a premièrement évalué les 4 processus suivant :

- facturation débiteurs
- gestion des contentieux
- impôt frontalier
- établissement de la concordance TVA.

Cette première évaluation a fait prendre conscience au Service des finances que d'autres processus devaient être passés au crible. De 4 ce chiffre est passé à 8 en 2017 avec les ajouts suivants :

- gestion des poursuites
- établissement décompte TVA trimestriel
- facturations débiteurs divers (port, chiens, ...)
- suivi du paiement des débiteurs.

De nouveaux processus ont d'ores et déjà été ajoutés à ceux-ci. Les bénéfices de la mise en place d'un SCI sont évidents pour le Service des finances. Ce dernier a pu constater l'absence fréquente de traces écrites ayant conduit à certaines opérations, créant un risque de « parole contre parole » en cas de différent. Par ailleurs, les habitudes, les « on a toujours fait comme cela » sont fréquents au sein de l'administration communale.

La COFIN encourage la Municipalité dans la poursuite de ses efforts en la matière. Elle en appelle de plus à une pleine participation de tous les services de l'administration communale. Elle a d'ailleurs sollicité la COGES dans le but de créer une délégation conjointe pour demander un entretien avec le Syndic afin de clarifier la manière dont la Municipalité souhaite mettre en place un SCI pour la ville.

### Suivi des recommandations

Le Service des finances a pu régulariser l'ensemble des recommandations en attente de la part du réviseur, dont certaines dataient de 2012, à part 2 (2013/2014) qui concernent les éléments du patrimoine administratif. En effet, il existe à ce jour une discrépance entre la ventilation des montants dans les sous-comptes au bilan « Investissements du patrimoine administratif » (914+916) et la liste des investissements du patrimoine administratif qui figure en annexe de la brochure des comptes (pp. 92-99). Le total reste toutefois identique. Cette différence s'explique par le fait que la deuxième liste est faite encore manuellement (tableau Excel) en l'absence d'une solution informatique intégrée qui permette de mieux isoler les immobilisations. Il faudrait d'ici là procéder à une réconciliation manuelle, ce qui n'est pas une mince affaire. Le service des finances juge sa liste « manuelle » la plus proche de la vérité possible, ce qui permet de procéder à une juste évaluation des amortissements à procéder durant un exercice comptable.

Avec l'entrée de MCH2 annoncée au plus tard en 2022, il sera alors possible de développer un module informatique ad-hoc pour le logiciel comptable utilisé (Pro-Concept) afin de ne plus se retrouver dans cette situation.



## Liste des dépenses non annoncées supérieures à CHF 50'000

Plusieurs comptes ont dépassé de CHF 50'000 les montants prévus dans le budget, sans toutefois faire l'objet d'un passage devant notre Conseil communal par le biais d'un préavis pour crédits supplémentaires.

Rubrique	C2017	B2017	Ecart	Explication
110.3199.01 Prévention vandalisme et incivilités	71'581	20'000	51'581	Difficulté à prévoir
171.3012.00 Salaires personnel auxiliaire	491'669	412'000	79'669	Les absences non prévue de collaborateurs ont entraîné la prolongations de contrats d'auxiliaires
351.3011.00 Traitements	1'357'016	1'295'300	61'716	
451.3195.00 TVA préalable non récupérable	54'758	0	54'758	
460.3312.00 Amortissements ordinaires	1'716'200	1'647'540	68'660	Préavis 141/2013 STEP renouvellement filière de traitement des boues pas pris en compte
740.3665.00 Aides individuelles au logement	192'311	140'000	52'311	Augmentation des bénéficiaires, partiellement compensé par participation du canton (compte 740.4515.00 - CHF 26'000)
761.3012.00 Salaires personnel auxiliaire	1'425'100	1'300'000	125'100	Augmentation heures de garde et salaire extraordinaire non budgété, entièrement compensé (761.4515.00 - participations cantonales et fédérales et 761.4652.00 - participation des parents)
764.3012.00 Salaires personnel auxiliaire	300'557	210'000	90'557	Accueillantes en milieu familial. Couverture du déficit assuré par le réseau Asse-Boiron
810.3121.00 Achats eau et taxes fixes	950'804	801'990	148'814	Achats à la SAPAN supérieur en raison d'une année sèche. Normalement, aucun d'achat en fin d'année, ce qui n'a pas été le cas cette fois
821.3123.01 Achats d'électricité - perte réseau	220'933	146'438	74'495	Pertes sous-évaluées

Tableau fourni par le Service des finances

S'agissant du total des comptes « Entretien des bâtiment » (xxx.3141.00), celui-ci s'est élevé à CHF 2'617'106 en 2017, contre CHF 2'637'600 inscrits au budget, soit une non dépense de CHF 20'494.

Si la Municipalité travaille dans une enveloppe globale pour l'entretien des bâtiments selon un planning, mais surtout selon l'urgence, il convient de rappeler que les dépassements de chaque ligne budgétaire sans adoption formelle du Conseil communal, à l'instar du tableau ci-dessus, sont contraires au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom : RSV 175.31.1). Même si cela peut paraître contraignant, la COFIN demande à ce que le cadre légal soit respecté et ces dépenses soient portées à l'approbation de notre Conseil par le biais de crédits supplémentaires, tout ou partiellement compensés.

### Questions spécifiques

153.3653.09 – subvention LEM, quelles raisons pour la baisse de CHF 63'000 par rapport au budget ?

Cette rubrique comprend le financement de la FEM d'une part, les subventions accordées aux élèves inscrits dans des écoles de musique d'autre part.

Les communes participaient au financement de la FEM à hauteur de CHF 5.50 par habitant. Ce montant devait augmenter de CHF 1.- par année jusqu'en 2017, mais le canton a décidé de maintenir le tarif à CHF 8.50 pour 2017 (au lieu de CHF 9.50), ce qui explique une partie de la non-dépense.

Par ailleurs, la totalité des subventions n'a pas été versée. Le nombre de dossiers estimé dans le cadre du budget s'est révélé supérieur aux subventions réellement accordées. Le Service de la culture prévoit des visites dans les écoles. L'objectif est de susciter l'intérêt et d'informer sur les subventions qui peuvent être accordées.

822 Activités commerciales des SIN dans le domaine électrique, pourquoi cette baisse de revenus ?

La différence avec le montant budgétisé s'explique par le fait que la vente d'électricité a été moins importante en volume et le prix de vente plus bas. Le compte 822.4351.04 – Différence couverture d'énergie présente également un écart important. Ce compte est lié au contrôle exercé par l'Elcom

sur la rentabilité. Suite à une décision du Tribunal fédéral, une correction de CHF 334'000 a dû être faite. Selon cette décision, le prix moyen d'électricité doit être déterminé sur l'ensemble du portefeuille d'achat sans faire de distinction entre clients captifs et marché.

#### Détermination du taux de couverture de la taxe au sac pour l'élimination des déchets urbains

Pour établir le pourcentage du taux de couverture, il faut mettre en rapport les recettes avec les charges selon le calcul suivant :

##### *Recettes*

Taxe au sac (452.4342.00)	CHF	958'996
Redevance déchets (452.4354.00)	CHF	222'184
Taxes station de transfert (452.4342.01)	CHF	15'881
Travaux pour tiers (452.4356.00)	CHF	580
Remboursement de traitements (452.431.00)	CHF	15'727

##### *Charges*

Total du 452	CHF	3'266'696
--------------	-----	-----------

##### *Ratio*

$$(958'996+222'184+15'881+580+15'727)/3'266'696 = 37.14\%$$

Compte tenu des valeurs des comptes 2017, le taux de couverture s'établit à 37.14%. Lors des comptes 2016, ce dernier atteignait 38 %. Pour rappel, le taux de couverture, tel qu'il a été fixé par la loi du 5 septembre 2005 sur la gestion des déchets (LGD ; RSV 714.11) à son art. 30a, doit être de 40% minimum. Les décisions prises début 2018 en matière, notamment, de gestion des encombrants devraient permettre d'enfin atteindre ce seuil légal.

#### 112.3903.00 – encouragement à l'injection, de quoi s'agit-il ?

Ce compte, créé en 2017, présente un solde de CHF 16'896. Selon la décision municipale du 9 janvier 2017, il y a eu une réaffectation budgétaire du compte 112.3667.00 – Soutien à des projets privés, sur le compte 112.3903.00 – Encouragement à l'injection. Cette prime se retrouve par ailleurs sur le compte 822.4903.00 – Encouragement à l'injection.

L'objectif de ce compte est de rétribuer les producteurs indépendants d'un montant de 3 cts/kWh à titre d'encouragement pour le développement de la production photovoltaïque.

#### **Conclusion**

La clôture des comptes constitue toujours un moment particulier pour une autorité politique. Elle dispose d'une certaine marge de manœuvre sur les écritures extraordinaires qu'elle souhaite faire, des réserves qu'elle va utiliser ou constituer. Un bénéfice peut être atténué, car contrairement à l'économie privée, il ne fait pas bon d'afficher de trop bons comptes, ceux-ci résultant souvent de recettes fiscales par trop généreuses. Un déficit peut lui aussi être atténué, afin de limiter les réactions politiques en faveur de futures coupes budgétaires ou de hausses d'impôts.

Dans le cas d'espèce, la ville boucle effectivement sur des comptes négatifs, à hauteur de CHF 3'485'577. Une situation que la ville n'avait pas connue depuis 2009, lorsque l'exercice avait bouclé avec un déficit similaire, à CHF 3'359'447. Ce résultat négatif, même si le budget de fonctionnement 2017 tablait sur un déficit de CHF 7'956'133, provient pour l'essentiel d'une baisse spectaculaire des impôts sur les personnes morales, compensée en partie par des impôts conjoncturels favorables, et par des charges péréquatives largement supérieures aux acomptes payés.

De manière à lisser le résultat, la Municipalité a décidé de vider deux fonds de réserve. Elle a ainsi ponctionné CHF 5'949'431 du Fonds « Provision solde péréquation » et CHF 1'850'000 du Fonds « Provision pour encaissement d'impôt ». Elle a par ailleurs, et de manière risquée de l'avis de la COFIN, tablé sur un décompte final 2017 inférieur aux prévisions budgétaires en matière de péréquation.



Cette décision politique de « racler les fonds de tiroirs » pour présenter des comptes sous un meilleur jour ne permet pas d'éclipser pour autant une baisse spectaculaire de la marge d'autofinancement. Alors qu'elle se situait en moyenne à CHF 959 par habitant ces 8 dernières années, elle n'était que de CHF 281 par habitant en 2017. Elle n'aura couvert que 11.81% des investissements l'année dernière augmentant ainsi le recours à l'emprunt de plus de CHF 50 millions. S'il n'a pas fallu vivre à crédit pour le ménage communal, cette situation est inquiétante, ce d'autant plus en haute période d'investissements.

La clôture des comptes, c'est aussi le moment pour regarder en avant et corriger si nécessaire la planification financière pour le futur exercice et proposer des directives budgétaires adaptées. Or 2019 ne sera pas une année facile. Il y aura des facteurs externes connus que sont la suppression totale du point d'impôt écrêté qui va peser sur la facture péréquative et l'entrée en vigueur anticipée de la RIE 3 vaudoise, avec une baisse des recettes sur l'imposition des personnes morales qui pourrait la situer sur des rendements similaires à 2017. A cela s'ajoute d'autres éléments propres à notre commune tels que l'impact de l'ouverture sur une année entière de l'école du Reposoir, l'accueil parascolaire des 7-8P Harmos décidé en avril par notre Conseil et la décision sur l'autonomisation possible des Services industriels.

Si la COFIN recommande au Conseil communal d'adopter les comptes pour l'exercice 2017, elle demeure fortement préoccupée pour les finances communales. Ce n'est pas tant le coup d'œil dans le rétroviseur que celui de l'anticipation du prochain virage qui est en question. La COFIN engage la Municipalité à ce que la conduite des finances communales ne dérape pas en une sortie de route.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 106/2018 concernant les comptes communaux et la gestion de l'exercice 2017,

**oui** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. d'approuver les comptes de l'exercice 2017.

La Commission des finances

#### *Mesdames*

Chloé Besse

Chiara Montecchio

Géraldine Limborg

#### *Messieurs*

André Francis Cattin

Bastien Clerc

Jacky Colomb

Luciano De Garrini

Yves Felix

Pierre Girard

Rasmus Nilsson

Xavier Paredes

Jacques Pittet

Yvan Rytz (président-rapporteur)

Frédéric Tschuy